

RAPPORT N° 00/3-48
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(Attaché contractuel / Affaires Juridiques)

Il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'encadrement de la Direction des Affaires Juridiques.

Je vous propose à cet effet la création d'un emploi contractuel à l'effectif communal, en vertu de l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour une durée maximale de trois mois.

Ce personnel sera notamment chargé des missions suivantes :

- traitement des dossiers des établissements recevant du public, en liaison avec le Technicien Sécurité ;
- suivi des dossiers de contentieux ;

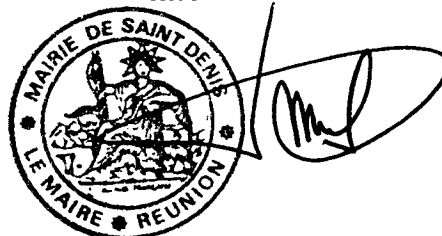
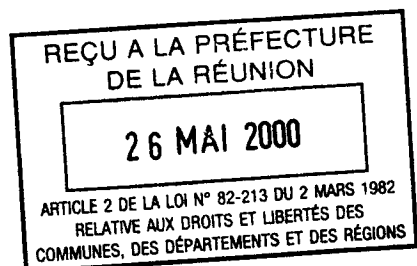
Le niveau de recrutement est fixé au Baccalauréat plus quatre années d'études supérieures, de préférence en Droit Public.

La rémunération sera fixée entre 14 699,11 et 27 424,98 F bruts mensuels, en fonction de l'expérience du candidat retenu.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 00/3-48
du conseil municipal
en séance du vendredi 19 mai 2000**

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

**CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(Attaché contractuel / Affaires Juridiques)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/3-48 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur André BOURGIN, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création au Tableau des Effectifs d'un emploi contractuel d'Attaché pour la Direction des Affaires Juridiques.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 MAI 2000

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

